

BULLETIN MUNICIPAL



No 3 - MAI 1985

- E D I T O R I A L -

Le bulletin municipal n° 3 sera un peu plus complet et étoffé que les deux premiers et nous essaierons de l'améliorer dans les numéros suivants.

- J'ai laissé le soin de la rédaction aux membres du Conseil Municipal, pour que chacun, dans son secteur, puisse participer à l'édition de ce bulletin.

- Toutes remarques ou souhaits des administrés seront étudiés dans la mesure où ils restent strictement dans le cadre de la vie communale.

- Vous en souhaitant bonne réception et lecture,
je vous adresse l'expression de mes meilleurs
sentiments.

LE MAIRE

R. ZELLER

UN "POINT" SUR LE VOYAGE A MESCHERS SUR GIRONDE
DU LA CLASSE DU COURS MOYEN

par Colette GERBERT, Institutrice du Cours Moyen

Rappelons brièvement les buts de ce voyage :

- Rencontrer nos correspondants avec qui nous avons échangé lettres et documents pédagogiques tout au long de l'année scolaire.
- Découverte du milieu marin, d'autres habitudes de vie, d'un autre cadre.
- Visite des principaux monuments de PARIS lors de notre passage dans la Capitale.
- Nos enfants pourront garder de ce voyage des souvenirs inoubliables.

Certains ne sont d'ailleurs jamais allés ni à PARIS, ni au bord de la mer.

=====

1°) DATES ET HORAIRES :

Notre voyage se déroulera du 7 au 14 Juin 1985

DEPART : BELFORT 7 H 18 le vendredi 7 Juin
PARIS EST 11 H 10
Visite de PARIS en autocar
PARIS AUSTERLITZ 16 H 47
Arrivée ROYAN 22 H 30
Autocar jusqu'à MESCHERS

RETOUR : Jeudi 13 et vendredi 14 Juin
Autocar de MESCHERS à ROYAN
Départ ROYAN 16 H 00
PARIS AUSTERLITZ 21 H 38
PARIS EST 22 H 40
Arrivée BELFORT 4 H 09 vendredi 14 Juin au matin

2°) ACCOMPAGNATEURS :

- L'Institutrice, responsable du voyage : Madame Colette GERBERT
- Quatre Parents d'élèves de la classe :
 - Madame Jacqueline BOILLOT
 - Madame Claudine COLIN
 - Madame Régine LEHMANN
 - Monsieur François LEHMANN.

3°) LIEU D'ACCUEIL :

Nous logerons dans un village de vacances : "L'ARNECHE" situé dans une pinède, au bord d'une des plages de MESCHERS. Ce village est composé de petits pavillons modernes et bien aménagés.

.. / ..

4°) COUT DU VOYAGE ET DU SEJOUR :

• Voyage en train + autocar (aller-retour)		
Total		8 250.- Fr
• Visite de PARIS		2 500.- Fr
• Séjour, total (77 Fr par enfant de moins de 12 ans et par jour, 82 Fr par enfant de plus de 12 ans, par adulte et par jour, + 450 Fr de cotisation)		12 702.- Fr
• Visites diverses sur place + petite avance en cas d'imprévu		2 500.- Fr
	TOTAL	25 952.- Fr

5°) FINANCEMENT :

Le voyage en train, soit 8 250.- Fr nous est gracieusement offert par la Municipalité que nous remercions chaleureusement.

Le solde, soit 17 702.- Fr est à la charge de la coopérative de la classe. Nous possédons déjà la somme de 7 377.- Fr, mais il nous manque encore 10 325.- Fr !!!...

6°) PROJETS POUR FINANCER LE SOLDE DU VOYAGE :

• Nous continuerons nos activités manuelles avec l'aide de nombreux Parents que nous tenons à remercier pour leur dévouement, leur travail et leur gentillesse.

• Nous organiserons une petite fête le samedi 4 Mai Après-midi dans les locaux de l'école. Nous proposerons des jeux, des patisseries et les travaux confectionnés par les enfants.

• Nous préparerons aussi une tombola. Pour cela, les enfants iront proposer aux habitants du village des billets et recueilleront des lots.

• Nous ferons aussi des "opérations lavages de voitures", une ou deux après-midi à la fin Avril ou durant le mois de Mai.

• Nous demandons à tous les habitants du village de bien accueillir les enfants et de participer à nos diverses activités. Nous les remercions par avance bien cordialement.

Avec l'aide de tous et grâce au travail des enfants, des enseignants et des Parents, nous espérons surmonter toutes les difficultés qui se dressent encore sur notre route entre LEPUIX-GY et MESCHERS SUR GIRONDE.

A notre retour, nous pourrons alors vous faire partager nos joies, nos découvertes grâce à un montage-diapositives que nous serons heureux de vous présenter durant le premier trimestre de l'année scolaire 1985-86.

- A PROPOS D'UNE 2ème MATERNELLE -

Suite à une délibération du Conseil Municipal refusant l'ouverture d'une 2ème maternelle, les parents d'élèves ont organisé une réunion d'information sur l'initiative de la F.C.P.E., réunion à laquelle ont participé, à titre personnel, 6 conseillers. Au cours de la discussion, il a été proposé que les parents puissent s'exprimer dans le Bulletin Municipal, au même titre que les associations locales. La F.C.P.E. étant la seule Fédération à avoir des élus bénéficie de cet avantage.

LES PARENTS ET L'ECOLE

par Jacky COLIN et Claudine DEMEUSY, Délégués F.C.P.E.

Les institutions permettent une meilleure information des parents et une collaboration entre ceux-ci et les enseignants.

1°) Le Conseil d'Ecole :

Dans chaque école primaire, le conseil doit se réunir au moins une fois par trimestre.

1) Les membres :

- Conseil des Maîtres (les enseignants)
- Comité de parents (élus par les parents d'élèves).
- L'Inspecteur et le maire (ou son représentant) assistent de droit aux réunions. Ils reçoivent, comme les autres membres du Conseil d'Ecole une convocation envoyée par le Directeur. Mais ils ne peuvent pas prendre part au vote. (La présence du maire (ou de son représentant) aux réunions lui permet d'être informé des préoccupations des parents et de leur apporter, sur la gestion de l'école, des éclaircissements utiles).

2) Ses attributions :

Le conseil est consulté sur :

- le règlement intérieur de l'école
- les modalités de l'information mutuelle des familles et des enseignants,
- des classes de nature, transport scolaire, garderie, cantine, etc...
- Il peut être saisi de toutes autres questions.

2°) Le Conseil d'Ecole de LEPUIX.GY :

1) Le comité de parents - ses représentants :

Aux élections d'octobre 1984, seule une liste de parents F.C.P.E. s'est présentée. Elle a donc été élue.

Membres titulaires

- Jacky COLIN
- Claudine DEMEUSY
- Régine LEHMANN
- Arthur RAJAONAH

Membres suppléants

- Rolande POMMELET
- Martine DEMOUGE
- Christiane BEN
- Thérèse RUGGERI

2) La réunion du premier trimestre :

La Directrice informe les parents élus qu'un problème d'effectif empêchera la scolarisation des enfants nés en 1982 (3 ans) à la rentrée 1985. SEULS les enfants de 4 et 5 ans seront acceptés, soit 33 élèves environ.

Nous avertissons les familles concernées, et suite à une réunion, nous écrivons en décembre 1984 à l'Inspecteur d'Académie pour lui demander l'ouverture d'une deuxième classe maternelle. TOUS les parents des enfants nés en 1982 et quelques parents d'enfants nés en 1983 signent cette lettre. 47 familles veulent que leurs enfants fréquentent la maternelle.

Fin Février 1985, l'Inspecteur d'Académie adresse un courrier au Maire de la Commune accordant l'ouverture de cette deuxième classe. Le Conseil Municipal, partiellement informé, refuse ce projet à l'unanimité, pour raisons financières.

A l'appel de la F.C.P.E., de nombreux parents, des enseignants et 6 élus se sont réunis le mardi 19 Mars pour discuter de l'avenir de l'école maternelle du village (actuellement la seule au Nord du Territoire en dehors de Giromagny).

Suite à cette réunion, nous écrivons au Maire pour lui demander de bien vouloir redébattre cette question au prochain conseil municipal. Pour appuyer cette demande, un groupe de parents fait circuler une pétition réclamant l'ouverture d'une deuxième classe maternelle pour que tous les enfants puissent être scolarisés à la rentrée 1985.

3) La réunion du deuxième trimestre :

Le principal sujet à l'ordre du jour était l'ouverture de cette deuxième maternelle. Monsieur le Maire, qui y participait, a donné son accord (qui fut immédiatement transmis à l'Inspection d'Académie). Le projet prévoit la transformation du préau de l'Ecole Primaire en salle de classe pour le Cours Préparatoire. La classe libérée par Madame RUGGERI serait affectée à la maternelle.

III - Aujourd'hui :

Tous les problèmes sont loin d'être réglés, mais nous avons bon espoir.

Nous remercions tous les parents qui nous ont aidé à faire circuler la pétition, toutes les personnes qui nous ont soutenu en signant cette pétition, ainsi que les conseillers municipaux qui ont bien voulu comprendre l'importance de l'école maternelle dans un village.

=====

II.- Comment se décompose le montant total de la taxe d'habitation

A côté de la taxe d'habitation communale de 1.57% le contribuable paye une taxe locative départementale de 5.50% et une taxe additionnelle régionale de 0.488% dont les taux sont fixés respectivement par le Conseil Général et le Conseil Régional. Le total des 3 taxes (commune-département-région) forme le montant total de l'impôt local taxe d'habitation.

Exemple : (cas d'un contribuable n'ayant pas d'abattement, donc avec base nette identique pour commune, département, région)

	<u>Commune</u>	<u>département</u>	<u>région</u>
base :	10 000 F	10 000 F	10 000 F
taux :	1.57 %	5.50 %	0.488 %
Cotisations :	157 F	550 F	49 F

Total à payer : taxe d'habitation : 157 + 550 + 49 = 756.- Fr

Donc, sur 756.- Fr payés, seulement 157.- Fr reviennent à la commune.

III.- Raisons et incidences d'une augmentation du taux d'imposition

Il faut savoir que 36% (663 000 Fr) des recettes de la commune proviennent des ventes de bois qui sont, de par leur nature, aléatoires. Une baisse du prix de vente des coupes de 10% laisserait un "trou" de 66 300.- Fr. Si l'on compare ce chiffre à celui de 183 000.- Fr que rapporte la taxe d'habitation et les taxes foncières, on remarque qu'il faudrait augmenter le taux de ces taxes de 36% pour compenser la baisse des recettes de bois.

On ne peut donc exclure que nous soyons contraints une année d'augmenter fortement les taux d'imposition locaux. Mais une augmentation par exemple de 50% du taux d'imposition communal ne veut pas dire que l'impôt total augmenterait de 50%. En effet, nous avons vu que les taux communaux, départementaux, régionaux sont fixés indépendamment les uns des autres, ce qui explique qu'une augmentation de 50% du taux d'imposition communal n'aurait qu'une faible incidence sur l'impôt total.

Par exemple, si en 1984 nous avions fixé le taux d'imposition de la taxe locative à 2.36% (1.57 x 1.5), notre contribuable aurait payé :

	<u>Commune</u>	<u>département</u>	<u>région</u>
base :	10 000 F	10 000 F	10 000 F
taux :	2.36 %	5.50 %	0.488 %
cotisations :	236 F	550 F	49 F

d'où une taxe d'habitation totale à payer de :

236 + 550 + 49 = 835 Fr

soit : 79.- Fr de plus.

IV. - Ce qu'il faut retenir :

Seulement 24.12% des impôts locaux payés en 1984 sont fixés par la commune qui en bénéficie, et pour les 75.88% restant, le Conseil Municipal n'a aucun pouvoir pour modifier les taux des différentes taxes.

LEPUIX.GY est une commune très privilégiée en matière d'imposition, et devrait le rester, même si des ajustements s'avéraient nécessaires en raison d'une conjoncture défavorable (bois) ou d'une politique d'investissement hardie.

V. - En conclusion : quelques chiffres

1) Les taux appliqués en 1984 (et 1985 pour la commune)

	<u>Commune</u>	<u>département</u>	<u>région</u>	<u>plafond</u>
- Taxe d'habitation	: 1.57 %	5.50 %	0.488 %	28.45%
- Foncier bâti	: 2.62 %	6.21 %	0.719%	33.85%
- Foncier non bâti	: 39.32 %	18.98%	2.11 %	90.63%
- Taxe professionnelle	: 2.18 %	7.92%	0.537%	25.30%

2) Le produit des taxes en 1984

	<u>Commune</u>	<u>département</u>	<u>région</u>	<u>autres</u>
- Taxe d'habitation	: 45 192	150 104	13 304	-
- Foncier bâti	: 49 696	117 787	13 649	-
- Foncier non bâti	: 76 666	37 031	4 073	-
- Taxe professionnelle	: 92 674	336 683	22 832	
- TOTAL	: 264 228	641 605	53 858	135 689
soit	: 24.12%	58.57%	4.91%	12.38%

Nota : Dans la colonne "autres" cidessus, on trouve les Chambres d'Agriculture, des Métiers, et de Commerce et d'Industrie.

3) Produit attendu des taxes communales en 1985

- Taxe d'habitation	: 49 694
- Foncier bâti	: 54 517
- Foncier non bâti	: 78 660
- Taxe professionnelle	: 106 266
- TOTAL	: 289 137

Nota : La redevance pour enlèvement des ordures ménagères, perçue en paiement d'un service rendu, n'est pas incluse dans ces taxes.

- LE BUDGET PRIMITIF 1985 -

I.- RECAPITULATIF GENERAL

• Recettes de fonctionnement	:	1 832 131
• Recettes d'investissement	:	397 324
• Recettes totales	:	<u>2 229 455</u>
• Dépenses de fonctionnement	:	1 832 131
• Dépenses d'investissement	:	397 324
• Dépenses totales	:	<u>2 229 455</u>

soit : UN BUDGET EQUILIBRE en RECETTES et DEPENSES

2.- Recettes de fonctionnement

• Produits de l'Exploitation	:	185 764
• Produits domaniaux	:	662 993
• Produits Financiers	:	50
• Recouvrement - Subventions	:	44 853
• D.G.F.	:	538 326
• Impots Indirects	:	0
• Contributions directes	:	299 005
• Produits antérieurs	:	89 640

3.- Dépenses de fonctionnement

• Denrées et Fournitures	:	68 000
• Frais de Personnel	:	605 000
• Impots et Taxes	:	45 200
• Travaux & Services Extérieurs	:	228 859
• Participations & Contingents	:	325 642
• Allocations - Subventions	:	35 170
• Frais de Gestion générale	:	109 965
• Intérêts des Emprunts	:	149 670
• Prélèvement pour dépenses d'investissement	:	264 535

4.- Recettes d'Investissement

• Subventions	:	18 000
• Prélèvement sur recettes de fonctionnement	:	264 535
• Participations & Tvx Equipement	:	89 157
• Recouvrement de créances	:	25 632

5.- Dépenses d'Investissement

• Remb. en Capital Emprunts	:	79 790
• Acquisition de biens	:	10 000
• Travaux Bâtiments et Génie civil	:	307 534

Monsieur Roger ZELLER, maire de la commune, est passé à l'action. Il a confié aux services de l'Equipement l'adjudication et la surveillance des travaux. Après beaucoup de déboires à cause du temps (pluie), les travaux sont terminés, et nous espérons que le terrain sera opérationnel pour la reprise de 1985.

En mon nom personnel, et au nom de toute la Société, je ne saurai jamais assez remercier toute la municipalité, Monsieur le Maire en tête, pour les travaux faits pour le sport et l'avenir de l'A.S.L.

Remercions aussi les Carrières de la Meilleraie, ainsi que son directeur, Monsieur KESSLER, pour le geste généreux qu'il a eut envers l'A.S.L. en fournissant du gravier gratuitement.

Président depuis Juin, j'espère continuer sur la trace de mes prédécesseurs, et aller toujours de l'avant, car cette devise, l'A.S.L. l'a faite sienne.

Nos projets pour les années à venir :

- Achever le terrain "tous temps", pose des buts et de la main courante, électrification du terrain afin que l'entraînement puisse se faire chez nous au lieu de payer 90.- Fr de l'heure dans la salle de Giromagny.

- Drainer la partie sud du terrain honneur où l'eau stagne et détrempe le terrain, occasionnant par place des plaques de boue car le gazon ne pousse plus.

- Améliorer, adjoindre sinon construire des vestiaires dignes de notre réputation, car il fut un temps où nous étions à l'avant-garde sur ce plan là, maintenant nous sommes à la queue du peloton des clubs Nord Territoire.

Pensant ne pas m'être trop trompé dans la rétrospective du club, avoir fait le tour des travaux à mener à bien, je souhaite à tout le monde, joueurs ou supporters, de continuer à vivre en bonne camaraderie, ce qui a toujours fait la force du club.

Effectif pour 1984 - 1985 :

78 licenciés répartis en 5 équipes

- 1 équipe séniors A 1ère division honneur
- 1 équipe séniors B Promotion de 1ère division
- 1 équipe cadets Promotion
- 1 équipe minimes à 7
- 1 équipe pupilles à 7

plus une école de football pour les poussins et débutants.

- 34 séniors et juniors
- 9 cadets
- 12 minimes
- 7 pupilles
- 5 débutants

Messieurs Philippe STAINE et Patrice RUGGIERI
sont Moniteurs 1er degré

Messieurs Joël CHASSIGNET, Claude RAUSHER, Daniel MARTIN
sont animateurs, assistés d'Alain LEHMANN.

Messieurs Gilbert CLERC, Marcel N'GUYEN et Jacques GRIBOS
sont les arbitres du club.

Dernière minute :

Pour la deuxième année consécutive, le club se qualifie pour les 1/2 finales de COUPE JONTE.

Le Club invite les habitants de la commune à les encourager pour les 2 matchs de 1/2 finales.

Le Conseil Municipal félicite l'ensemble du club de ce résultat qui récompense l'effort fait par la commune en faveur de l'A.S.L.

====

INFORMATIONS DIVERSES

1 / Permanences personnes agées

Elles ont lieu :

- pour la Sécurité Sociale tous les 1er et 3ème Mardi de chaque mois, de 9 heures à 11 h 30 à la Mairie de Giromagny
- pour les Retraites Complémentaires tous les 1ers mardi de chaque mois, de 9 heures à 11 heures, à la Mairie de Giromagny.

2 / Documents administratifs

Rappel : N'attendez pas la veille des congés pour vous apercevoir que la carte d'identité, le passeport ou l'autorisation de se rendre à l'étranger pour un mineur, sont périmés.

Il nous paraît utile de signaler que les pages roses de l'annuaire téléphonique donnent de précieuses indications pour vous aider dans vos démarches administratives.

3 / Allocation scolaire

Lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal a affecté une somme pour aider les familles ayant un enfant de moins de 16 ans admis à fréquenter les établissements du second cycle.

Se renseigner en Mairie.

4 / Service des Eaux

Nous rappelons :

"Les abonnés au réseau communal sont priés de se référer au bulletin municipal N° 2 qui contient un certain nombre de conseils à leur usage".

====